

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**CHARGÉ DE FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du pôle ressources et accompagnement - mission suivi des dossiers réservés n°04/2022 du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 5 avril 2017 chargeant, monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal des fonctions de chef du bureau du budget routier - service de la prospective et de la programmation - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 chargeant, monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal, des fonctions de chef de service de la prospective et de la programmation par intérim - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,

Vu la note interne du 2 décembre 2022 affectant sur sa demande monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal, au pôle aménagement et développement territorial - direction de la mobilité et du réseau routier - service de la prospective et de la programmation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, pour y exercer les fonctions de chef de service,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Il est mis fin aux fonctions de chef du bureau du budget routier - service de la prospective et de la programmation - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial de monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Article 2 :**

Il est mis fin aux fonctions de chef de service de la prospective et de la programmation par intérim - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial de monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20230113-RH3732V0012023-AI  
Date de télétransmission : 15/03/2023  
Date de réception préfecture : 15/03/2023

**Article 3 :**

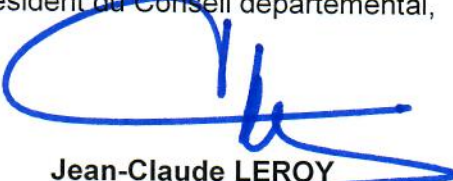
A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, monsieur Christian Gambert, ingénieur territorial principal, est chargé des fonctions de chef du service de la prospective et de la programmation - direction de la mobilité et du réseau routier - pôle aménagement et développement territorial.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le 13 JAN. 2023

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY